

OC-IRDPQ-PH-09

ORDONNANCE COLLECTIVE D'INITIATION D'UNE MÉDICATION

OBJET : Administration du GLUCAGON	EN VIGUEUR : 2004-10-12
INDICATION : Hypoglycémie (voir algorithme)	RÉVISÉ : 16 octobre 2012
CLIENTÈLE : <u>admise</u> : adultes/aînés, toutes déficiences	APPROUVÉE PAR : Dre Mélanie Laberge, présidente du CMDP Éric Lepage, chef du département de pharmacie par intérim
RESTRICTIONS : hypersensibilité au glucagon ou toute autre composante du produit; phéochromocytome	Professionnels autorisés : <i>infirmières, infirmiers</i>

<u>Situation clinique</u>	<u>Médication</u>	<u>Intervention</u>
<p>Glycémie < 4 mmol/L</p> <p>ET</p> <p>patient inconscient OU incapable d'avaler</p> <p>Utilisation selon l'algorithme des interventions lors d'hypoglycémie.</p>	<p>Posologie :</p> <p>Glucagon 1 mg = 1 ml = 1 unité, S/C de préférence à l'abdomen</p> <p>Rapidité d'action selon le site (du + rapide au + lent) : abdomen > bras > cuisse > fesse.</p> <p>Diluer la poudre <u>avec le solvant fourni</u>. Agiter doucement la bouteille. N'utiliser que si le contenu est limpide, clair et a la consistance de l'eau. Concentration finale de 1mg/ml.</p> <p>Jeter toute solution inutilisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coucher le client sur le côté; le patient inconscient pourrait vomir au réveil. ▪ Aviser le médecin après l'administration.